

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2243

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

Ventes et cessions

419 173 364 RCS Versailles.

INEO ENERGY & SYSTEMS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : INEO E & S.

Capital : 1400000.00 EUR.

Adresse : 23, Rue Général Valérie André, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF INEO INFRACOM Société en nom collectif Au capital de : 124 155,00 EUR Siège social 21 Avenue Francoise Giroud 21000 Dijon N° RCS 409 867 942 RCS Dijon, est société bénéficiaire INEO ENERGY & SYSTEMS Société par actions simplifiée Au capital de : 1 400 000,00 EUR Siège social 23 Rue Général Valérie André 78140 Vélizy-Villacoublay N° RCS 419 173 364 RCS Versailles, est société apporteuse Actif : 4 100 287,89 EUR Passif : 4 016 866,43 EUR Actif net apporté : 83 421,46 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Il a été convenu que la Société Apporteuse fasse apport à la Société Bénéficiaire de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs relatifs à la branche autonome d'activité portée par l'Agence « Infrastructures » de Nanterre située au 11, avenue de l'Île Saint-Martin, 92000 Nanterre. Par application de l'article L. 236-6-1 du Code de commerce, les Parties déclarent expressément placer ledit Apport sous le régime des scissions prévu notamment aux articles L. 236-1 à L. 236-6 du Code de commerce. En conséquence et conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, la réalisation de l'Apport entraînera la transmission universelle du patrimoine de l'Activité apportée à la Société Bénéficiaire. Rémunération des apports : En rémunération et représentation de l'actif net apporté par la Société Apporteuse, il est attribué à la Société Apporteuse trente-deux (32) parts sociales nouvelles de quinze euros (15 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la Société Bénéficiaire. La Société Bénéficiaire créera deux (2) parts sociales nouvelles en rémunération de l'Apport de la Société Apporteuse et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant nominal de trente euros (30 €). Montant prévu de la prime de apport : 83 391,46 EUR Date du projet : 16/09/2024 Date et lieu de dépôt : le 24/09/2024 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Dijon au nom de la société INEO INFRACOM le 25/09/2024 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société INEO ENERGY & SYSTEMS.